LE SYSTÈME BELGE D'ASSISTANCE SOCIALE

- Les personnes immigrantes, les demandeur.se.s d'asile et les réfugié.e.s ont droit aux services sociaux du Centre public d'action sociale belge (CPAS).
- Le revenu minimum garanti est accessible aux personnes disposant de ressources insuffisantes et résidant effectivement en Belgique, y compris les ressortissant.e.s de l'UE et les membres de leur famille, les étranger.ère.s non ressortissant.e.s de l'UE inscrit.e.s au registre de la population belge, les apatrides ainsi que les personnes bénéficiant du statut de réfugié ou d'une protection subsidiaire.

Quels sont les principaux **défis** identifiés par les personnes migrantes et les travailleur.se.s sociaux.les des OSC ?

Différences culturelles et discrimination

- Comportement discriminatoire à l'égard des femmes migrantes en raison de leur rôle de soignantes.
- Certains groupes de migrant.e.s (par exemple les musulman.e.s) sont davantage victimes de discrimination de la part des prestataires d'aide sociale.

Méconnaissance du système d'aide sociale

- Les personnes primo-arrivantes ne sont généralement pas bien informées de leurs droits, en particulier des procédures bureaucratiques de demande d'aide sociale.
- Comme les demandeur.se.s les plus fréquent.e.s parmi les personnes immigré.e.s en Belgique sont relativement jeunes, les travailleur.se.s sociaux.les ont fait part d'une légère inquiétude quant à leur manque d'expérience ou de familiarité avec les services d'assistance sociale, que ce soit dans leur pays d'origine ou dans d'autres territoires où ils/elles ont vécu avant de résider en Belgique.

Barrière linguistique et fracture numérique

- De nombreuses personnes immigrantes originaires de pays en développement ne savaient pas nécessairement comment utiliser un ordinateur pour s'informer, traiter et demander des ressources liées aux services d'aide sociale.

Vous voulez en savoir plus sur l'accès des personnes migrants aux services en Belgique ? Consultez nos rapports sur les projets AccessIN ici.

AccessIN
Social Inclusion and Access to Basic Services of Third-Country Nationals

Savez-vous ce que certain.e.s professionnel.le.s font déjà –en Belgique et dans d'autres pays européens– pour... **améliorer**... l'accès des personnes migrantes aux services d'assistance sociale ?

- En l'absence de services de traduction et d'interprétation, certain.e.s travailleur.se.s sociaux.les utilisent des applications, des sites web et des médiateur.rice.s interculturel.le.s des organisations de la société civile pour communiquer avec les personnes immigrantes.
- Pour promouvoir l'indépendance des personnes immigrées en matière d'assistance sociale, certain.e.s prestataires mènent des actions de formation destinées aux personnes immigrées et visant à encourager leur leadership en stimulant leur associationnisme.
- Cours de langue adaptés aux femmes immigrées à des horaires spéciaux.
- Activités socioculturelles organisées par les OSC et les travailleur.se.s sociaux.les pour renforcer les liens interpersonnels entre les personnes immigrées au sein de leurs communautés.

Cher.ère.s travailleur.se.s sociaux.les... savez-vous que, selon notre étude, les **formations** visant à acquérir ou à renforcer les **compétences numériques** sont les plus appréciées par les personnes immigrées ?

Chères personnes immigrées... si vous êtes dans une situation de besoin, les CPAS, les travailleur.se.s sociaux.les et les organisations locales peuvent vous guider et vous aider.